



Rupture conventionnel / chômage

Par **stephan53**, le **05/01/2011 à 18:47**

Bonjour,rnrnJ'ai convenu avec mon employeur d'une rupture conventionnelle, mon contrat a pris fin le 14/12/10. Mon employeur m'a donné RDV le 29/12 pour me donner les papiers (attestation Assedic, certificat de travail...), car pas près avant ou pas disponible. Je me suis rendu à Pôle Emploi, mais fermé à 16h30.rnrnJ'y suis retourné lundi 03 mais on me répond que les inscriptions ne se font que sur Internet ou par Tél, je me suis inscrit le même jour sur Internet.rnrnMais je vois que les inscriptions prennent effet qu'à compter du jour d'inscription. rnrnMa question concerne les allocations chômage.rnrnJe sais qu'il y a 3 jours de carence, plus les jours de CP qui n'ont pas pu être pris (18 jours) soit un total de 21 jours. rnrnIl faut compter les 21 jours à partir du 15/12 ou bien du 03/01?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **corima**, le **05/01/2011 à 23:18**

Vous serez pris en compte à partir de la fin de votre contrat de travail, soit le 15.12rnrnTrès souvent, lors d'une fin de contrat, le solde de tout compte et l'attestation assedic sont délivrés en fin de mois au moment des paies quand bien même le contrat ce serait terminé en milieu de mois

Par **stephan53**, le **05/01/2011 à 23:32**

bonsoir,rnrnmerci pour votre réponse.rnrnA bientôt.